

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2005/12/02**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2005**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	41

**DATE DE LA CONVOCATION**

**25 Novembre 2005**

L'an deux mille cinq, le 07 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 25 novembre 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEUPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX, PAROT

Mmes MAKOWIAK, JOUANNETAUD, CONCHON, LAVERGNE, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : M. CAGNARD

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, LEMEIGNAN, DUMEYNIÉ

Excusés : MM. PAMIES

Mmes MAZIERE, BEYLE

**OBJET : Engagement de la part d'autofinancement nécessaire à la réalisation de la station service 24/24 de Royère de Vassivière en 2006.**

Le Président rappelle que par délibération en date du 24 mars 2005, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le plan de financement prévisionnel relatif à la création de la station service 24/24 de Royère de Vassivière et avait autorisé les demandes de subvention auprès de l'Etat (Dotation de Développement Rural), du Conseil Général de la Creuse et du Comité des Professionnels de la Distribution de Carburants (CPDC).

Le plan de financement de l'opération, dans sa configuration, la plus favorable est le suivant :

**Montant total : 200 000 € hors taxes**

**Financements :**

- Etat (DDR) : 30 %, soit 60 000 € HT.
- Conseil Général de la Creuse 15 %, soit 30 000 € HT.
- CPDC 34,35 %, soit 68 700 € HT.
- Autofinancement, communauté de communes 20,65 %, soit 41 300 € HT

Le Président informe qu'à ce jour les notifications des subventions demandées ont été obtenues de la part de l'Etat et du Conseil Général de la Creuse.

Un dossier a été déposé auprès du CPDC. Le dossier a été réputé complet, mais la décision d'octroi de la subvention sollicitée ne devrait pas intervenir avant novembre 2006.

Pour autant, le démarrage des travaux sur la station service est prévu en janvier 2006 pour garantir un fonctionnement au début de la période estivale.

En ce sens, le Président, considérant la carence de distribution de carburants depuis deux ans sur le secteur de Vassivière, soumet au conseil la possibilité d'engager les travaux sans attendre la décision du CPDC, ce qui fait passer la part d'autofinancement de la communauté de communes à 110 000 € HT, soit 55 % du montant hors taxes de l'opération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à engager les travaux de création de la station service 24/24 de Royère de Vassivière, sans attendre la décision d'octroi de l'aide du CPDC
- Autorise le Président à engager la part nécessaire d'autofinancement
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 8 décembre 2005  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD